

ACCOMPAGNANTS D ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP



académie
Amiens

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Circonscription départementale
ASH 80

 03 22 71 25 63

 <http://ash.dsden80.ac-amiens.fr>

ASH SOMME

Magali SUEUR
Coordonnatrice des AESH de la
Somme

Téléphone : 03 22 71 25 72
Courriel : aesh80@ac-amiens.fr

Direction des Services
Départementaux de l'Education
Nationale de la Somme Circonscription
ASH de la Somme

20 Boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 AMIENS Cedex 9

PRESENTATION DU DISPOSITIF AESH

La loi du 11 février 2005 fait obligation :

- D'assurer à l'élève, le plus souvent possible, une **scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile.**
- **D'associer étroitement les parents** à la décision d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de la définition de son projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- **De garantir la continuité d'un parcours scolaire** adapté aux compétences et aux besoins de l'élève.
- **De garantir l'égalité des chances entre les handicaps et les autres candidats** en donnant une base légale à l'aménagement des examens.

LES CONTRATS

LES AESH

Accompagnants d'élèves en situation de handicap

	AESH-I	AESH- M	AESH-CO
Type de contrat	Droit public		
Durée du contrat	Initial : Année scolaire – renouvelable A l'issue de 6 ans d'AESH, un CDI peut être proposé.		
Employeur	DSDEN: AESH I Collèges lycées : AESH M	DSDEN : AESH co – ULIS école Collèges et lycées: AESH co-ULIS collège/lycée	

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

La professionnalisation des personnels chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap justifie l'exigence d'une qualification spécifique.

Par conséquent, les candidats aux fonctions d'AESH doivent **être titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne.**

Actuellement, il s'agit principalement des diplômes suivants :

- Diplôme d'auxiliaire de vie sociale,**
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou**
- mention complémentaire aide à domicile.**

Ces trois diplômes vont être prochainement remplacés par un diplôme professionnel unique.

Peuvent être dispensées de la condition de diplôme les personnes ayant exercé **pendant au moins deux ans** des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Cette dispense concerne notamment les personnes recrutées par contrat unique d'insertion.

Circulaire n° 2014-083 du

8-7-2014

Depuis juillet/août 2018, l'obtention du BAC est suffisant.

Les Parcours Emploi Compétences

PEC	AESH I	AESH M	AESH co
Type de contrat	Droit privé		
Durée du contrat	9 mois à 1 an non renouvelable		
Employeur	Lycée Thuillier à Amiens	<u>ULIS école:</u> Lycée Thuillier <u>Ulis collège, lycée:</u> Établissement d'exercice	

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

-Être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi.

-Vérifier votre éligibilité au **contrat PEC**
auprès de votre agence Pôle Emploi.

ACCES AU CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

La seule condition posée par la loi pour l'obtention d'un CDI étant la durée d'exercice des fonctions.

Les services accomplis de manière discontinue sont pris en compte comme des services continus dès lors que la durée des interruptions entre deux contrats est inférieure à ou égale à quatre mois.

Pour le passage en CDI seuls les services accomplis en qualité d'AESH comptent. Les services accomplis en qualité d'AED pour exercer d'autres fonctions (surveillance, accompagnement pédagogique, sécurité et prévention, etc ...) ne sont pas comptabilisés.

**Circulaire n° 2014-083
du 8-7-2014**

Seuls les services accomplis en qualité de contrat AESH sont pris en compte, par conséquent les services accomplis sous le régime du CUI-PEC ne sont pas comptabilisés dans le calcul des six années.

Ces personnes, qui ont acquis une expérience professionnelle dans le domaine de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, peuvent bénéficier d'un recrutement en qualité d'AESH. Elles sont alors engagées en CDD AESH en bénéficiant, le cas échéant, de la dispense de diplôme, et peuvent accéder au CDI au terme des six années de CDD.

Situations particulières

. L'élève est absent :

. L'AESH est absent :

. Le Directeur ou le Chef d'Etablissement est absent :

. L'Enseignant est absent :

. Il y a un mouvement de grève :

. L'élève accompagné change d'établissement :

LE COTE ADMINISTRATIF

LES ABSENCES

. Pour les AESH:

. Pour les CUI/PEC

Vos questions ...

- Feuille d'émargement
- Présence dans l'établissement (en cas d'absence)
- Signature des contrats
- Autorisation d'absence
- Grève